

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1977)  
**Heft:** 397

**Artikel:** Statistiques fédérales : la bonne fortune d'un mensonge  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1018576>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## STATISTIQUES FÉDÉRALES

### La bonne fortune d'un mensonge

S'il est un thème qui fait florès, à droite, c'est bien la mise en cause des fonctionnaires, de l'administration. Ces attaques, dans la bouche de notables bourgeois qui détiennent, eux et leurs partis, la plus grande partie du pouvoir depuis des années, laissent perplexes : ces personnalités, qui ont partie liée avec l'Etat, avec l'administration, qui tirent parti de la concentration des pouvoirs autant que faire se peut, se livreraient-elles soudain à quelque autocritique publique ? On déchante rapidement : c'est l'heure de la démagogie, de la fuite devant les responsabilités du pouvoir. Il n'empêche : ces attaques opportunistes laissent des traces; on l'a vu notamment lors de la votation sur la loi sur l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, tout est bon pour conforter l'opinion dans ces mêmes jugements tout faits : la droite espère en tirer profit dans le débat engagé sur le budget fédéral, les « économies » et le « paquet financier » ! On fait dès lors flèche de tout bois. Témoin cette curieuse offensive à propos du Produit national brut et de la « voracité » de l'Etat (social) !

#### Un chiffre frappant

M. Heinz R. Wuffli, membre de la Direction générale du Crédit Suisse, ouvrait les feux, le 22 janvier dernier devant les journalistes parlementaires à Berne; quelques jours plus tard, dans un article paru dans la « Neue Zürcher Zeitung », M. Kurt Wild, responsable de l'information auprès du Vorort, lui emboîtait le pas; leur démonstration : montrer que, l'Etat absorbant désormais près de la moitié du PNB, montrer plus précisément que les administrations, les entreprises publiques et les assurances sociales dévorant 46 % du PNB, un coup de frein est nécessaire. Pour le reste du raisonnement, voir les arguments déve-

loppés depuis des mois par la droite contre le développement de la politique sociale de la Confédération.

Reconnaissons d'emblée à M. Wild en particulier une habileté certaine à manier ce pourcentage et à le présenter comme une vague et mal définie « part de l'Etat » (Staatsanteil, Staatsquote). Mais ce chiffre de 46 %, propre à frapper les esprits, d'où vient-il au juste ? Sur quelles bases veut-on une nouvelle fois bâtir un réflexe anti-étatique ? Remontons aux sources ! Cette « part de l'Etat », il doit être possible d'en vérifier l'ampleur dans les publications officielles, par exemple la « Vie économique » (décembre 1976)...

Avouons-le aussitôt, nous ne sommes pas parvenus à refaire ce calcul très savant, au moins avec le même résultat, et à venir à bout du problème de l'estimation exacte de cette « part » ! Les spécialistes en la matière pourraient peut-être nous apporter leurs lumières. Il reste que les calculs entrepris ont tout de même permis de mettre à jour le manque d'objectivité et la nature trompeuses des informations statistiques propagées par ces personnes, pourtant tenues pour compétentes. Basons-nous sur la composition du PNB d'après son affectation ! Un premier calcul indique que les « dépenses courantes de l'Etat » (selon une explication contenue dans la publication consultée, il faut entendre par « Etat », les administrations publiques au sens étroit du terme) s'élèvent à 11,9 % du PNB.

Si l'on ajoute à ces 11,9 % les dépenses courantes des assurances sociales, lesquelles contiennent aussi — il faut le souligner — les caisses-pensions et les caisses-maladie privées, le pourcentage monte à 12,5 %.

Aller plus loin, c'est se heurter une nouvelle fois à des ombres dans les statistiques helvétiques : les données sur les investissements publics font défaut. Qu'importe ! Admettons l'hypothèse, arbitraire et probablement exagérée, que le secteur public (y compris, donc, les entreprises publiques) participe pour un tiers aux investissements globaux (33,6 milliards en 1976). L'Etat « s'ap-

propriera » d'une part correspondant à 20,3 % du PNB (ceci en comptant qu'on ne fasse pas recours à des biens importés, lesquels devraient, bien sûr, être encore déduits). Nous sommes loin des 46 % de MM. Wuffli et Wild...

Un chapitre important de la « grande bouffe » étatique nous aurait-il échappé ? Abordons le problème dans l'autre sens. On verra que le mystère s'épaissit (à moins que les errements des deux spécialistes n'apparaissent clairement). Si l'on prend en compte les autres composantes du PNB (consommation des ménages, soldes des exportations et des importations, soldes des revenus reçus de l'étranger et versés à l'étranger), on découvre qu'elles font à elles seules 65,4 % du PNB. D'où une question embarrassante : comment l'Etat parvient-il dans ces conditions à absorber 46 % du PNB si la somme des « parts » d'une grandeur quelconque n'est jamais supérieure à 100 %... Surtout qu'il faudrait encore caser les quelque 22 milliards (dans le pire des cas) investis par les entreprises privées. L'arithmétique aurait-elle des mystères que la raison du Vorort ne connaît pas ? MM. Wuffli et Wild, ce serait le moins, pourraient préciser leurs références, leur façon d'interpréter les différents chapitres de la comptabilité nationale. Et le Bureau fédéral de statistique lui, pourrait mettre de l'ordre dans ces manipulations de chiffres ambigus.

#### RECTIFICATIONS

*Deux erreurs ont rendu difficilement compréhensibles deux phrases parues dans les derniers numéros. Nous sommes certains que nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes; voici pourtant les passages obscurs en question :*

— DP 396, p. 1 : la citation éclairant l'économie de marché est de François Perroux;

— DP 395, avant-dernière ligne de notre dossier sur les pouvoirs du citadin, lire : un double processus cumulatif dévastateur risque dès lors d'être amorcé.